

# LE CATALOGUE DES FORMATIONS DU RAPeL

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN MATIÈRE D'HABITAT 2024



Rassemblement des Associations  
de Promotion du Logement

L'humain  
au cœur de la brique  
[www.rapel.be](http://www.rapel.be)

## LE RAPeL, UNE FÉDÉRATION QUI FORME !



Rassemblement des Associations de Promotion du Logement

Le RAPeL, c'est le Rassemblement des Associations de Promotion du Logement.

Il s'agit d'une fédération qui rassemble, à ce jour, **34 Associations de Promotion du Logement**, les APL, sur tout le territoire wallon.

L'un de ses objectifs est de **former les travailleur-euse-s sociaux-ales à pratiquer l'accompagnement social en matière d'habitat dans ses multiples facettes.**

En tant que fédération, le RAPeL se situe au cœur du secteur des APL. Il s'entoure de travailleur-euse-s d'expérience et d'expert.e.s prêt.e.s à s'investir dans la formation de leurs pairs depuis 2014.

Ses membres :



## QU'EST-CE QU'UNE APL ?

Une Association de Promotion du Logement s'adresse principalement aux ménages en état de précarité et agit pour l'intégration sociale par l'habitat de diverses manières.

Outre la mise à disposition d'un habitat décent, elle procure un accompagnement social gratuit sur le plan administratif, juridique et technique aux locataires, mais également aux propriétaires qui le souhaitent.

Elle **forme et informe** ces personnes pour qu'elles accèdent et se maintiennent dans leur habitat. Elle soutient des **projets collectifs novateurs**. Elle porte des **initiatives ancrées localement** et répond aux besoins du terrain avec des **moyens à la fois publics et privés**.

Elle **travaille en réseau** de manière à unir ses forces avec celles de ses partenaires.



Découvrez ce qu'est une APL en moins de 2 minutes grâce à notre vidéo sur [www.rapel.be](http://www.rapel.be)



## SOMMAIRE

Fil rouge des formations	4
Infos pratiques	6
Comment s'inscrire ?	8
Conditions générales	9
Covid-19, un cadre clair pour des formations en toute sécurité	11
Formations	14-35

# FIL ROUGE DES FORMATIONS

## Des premiers pas... au pas plus loin dans l'accompagnement social en matière d'habitat

### Les balises de l'accompagnement social en matière d'habitat

3 jours de formation  
Session 1 : 14.03.24 | 21.03.24 | 28.03.24  
Session 2 : 01.10.24 | 08.10.24 | 15.10.24 Pages 14-15



### Un pas plus loin dans l'accompagnement social en matière d'habitat

3 jours de formation  
Session 1 : 16.05.24 | 23.05.24 | 30.05.24  
Session 2 : 07.11.24 | 14.11.24 | 21.11.24 Pages 16-17



### Les balises de l'accompagnement technique et éducatif en matière d'habitat

2 jours de formation  
01.02.24 | 05.02.24 Pages 18-19

### Débrouille-toit : les gestes pratiques de l'accompagnement technique et éducatif en matière d'habitat

3 jours de formation  
04.04.24 | 11.04.24 | 18.04.24 Pages 20-21

Organisation à distance possible



L'humain au cœur de la brique

## Des formations pour s'enrichir dans d'autres aspects du métier de travailleur-euse social-e en matière d'habitat

### Santé mentale et habitat

2 jours de formation  
08.04.24 | 15.04.24 Pages 22-23

### Développement du Pouvoir d'Agir : comment accompagner les personnes vers leurs changements ?

3 jours de formation  
10.09.24 | 19.09.24 | 03.10.24 Pages 24-25

### Hygiène et précarité

2 jours de formation  
Session 1 : 08.02.24 | 22.02.24  
Session 2 : 12.09.24 | 26.09.24 Pages 26-27

### L'accompagnement social d'un public d'origine étrangère vers et dans l'habitat

3 jours de formation  
12.03.24 | 19.03.24 | 26.03.24 Pages 28-29

### L'accompagnement social d'habitats collectifs

3 jours de formation  
06.06.24 | 11.06.24 | 13.06.24 Pages 30-31

### Comment augmenter le pouvoir d'agir des personnes dans la gestion de leur logement et de leur énergie ?

2 jours de formation  
Session 1 : 23.09.24 | 24.09.24  
Session 2 : 10.10.24 | 11.10.24 Pages 32-33

### Expulsions : comment les prévenir et accompagner les personnes concernées ?

2 jours de formation  
07.10.24 | 14.10.24 Pages 34-35

VOUS NE TROUVEZ PAS DE FORMATION CORRESPONDANT À VOS BESOINS EN MATIÈRE D'HABITAT DANS CE CATALOGUE ?

CONTACTEZ-NOUS POUR UNE FORMATION SUR MESURE [INFO@RAPEL.BE](mailto:INFO@RAPEL.BE)

L'humain au cœur de la brique

## INFOS PRATIQUES

### DES FORMATIONS POUR QUI ?

Les formations du RAPeL sont destinées à **tou-te-s les travailleur-euse-s sociaux-ales pour qui l'habitat apparait comme une priorité**. Ces travailleur-euse-s peuvent être issu-e-s de divers organismes du secteur du logement au sens large : des associations de promotion du logement, des agences immobilières sociales, des régies de quartier, des maisons d'accueil, des cellules logement, d'autres opérateurs immobiliers tels que les sociétés de logement de service public (réfèrent-e-s sociaux-ales), mais aussi les CPAS et les villes.

Ces formations s'adressent également aux **travailleur-euse-s issu-e-s d'organismes dont un des supports à l'autonomie, à l'insertion est l'habitat**, tels que les hôpitaux psychiatriques qui développent des projets-logements pour leurs patient-e-s, les services de santé mentale, les services jeunesse « 18-25 ans », ainsi que les CISP qui développent des logements pour leurs stagiaires.

### COMMENT S'Y RENDRE ?

#### En voiture



Il est assez aisé de se garer gratuitement à proximité des salles de formation.

- La **salle Saint-Vincent de Paul** possède son propre parking gratuit.
- La **salle Clin d'œil** se trouve dans la rue de Bomel située en zone verte : parking gratuit sans limite de temps.
- Les locaux de **Relogeas** font partie d'un complexe d'entreprises, au numéro 42, ayant son propre grand parking gratuit. Entrez dans le complexe, Relogeas se trouve à droite au bout de l'allée principale.

### COMBIEN ÇA COÛTE ?



Le prix de chaque formation est indiqué dans sa fiche descriptive.

Le repas de midi est généralement **inclus** dans le prix. Ce repas comprend un **sandwich et une boisson** qui seront commandés le jour-même.

En tant que Fédération des APL, le RAPeL propose deux tarifs :

- Un tarif pour ses membres  
Les membres du RAPeL sont des ASBL agréées APL par la région wallonne.
- Un tarif pour les non-membres

#### Comment devenir membre du RAPeL ?



Rendez-vous sur notre site internet pour plus d'infos :

<https://rapel.be/apl/comment-devenir-membre/>

#### En train



- La salle **Saint-Vincent de Paul** est située à 18 minutes à pied de la gare de Namur.
- La **salle Clin d'œil** est située à 15 minutes à pied de la gare de Namur.
- Relogeas** se trouve à 10 minutes à pied de la gare de Marchienne-au-pont.

### QUAND ET OÙ ?

Les formations du RAPeL ont généralement lieu de **9h00 à 16h00**. Un temps de midi est prévu **de 12h00 à 13h00**. L'horaire exact est indiqué dans la fiche descriptive de chaque formation.

La salle que nous louons pour la majorité de nos formations est



#### la Salle Saint-Vincent de Paul

Avenue du Transvaal 96  
5000 NAMUR



Le deuxième jour de la formation « Les balises de l'accompagnement social en matière d'habitat » se déroule à la salle Clin d'œil à Namur.

La formation « Débrouille-toi : les gestes pratiques de l'accompagnement technique et éducatif en matière d'habitat » et le deuxième jour de la formation « Les balises de l'accompagnement technique et éducatif en matière d'habitat » se déroulent dans les locaux de l'APL Relogeas.



#### Salle Clin d'œil

Rue de Bomel 154  
5000 NAMUR



#### Relogeas

Rue de Monceau Fontaine, 42/11  
6031 Charleroi

### ET EN CAS DE COVID-19 ?



Nos formations sont prévues pour avoir lieu en présentiel. Néanmoins, l'organisation à distance de certaines d'entre elles est possible, si et seulement si les mesures sanitaires ne nous permettent pas de les maintenir en présentiel. Ces formations sont signalées par ce pictogramme :



### UNE QUESTION SUR LES FORMATIONS ?



Vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question dans ce catalogue ?

Contactez **Florence VANHAEREN**, responsable des formations du RAPeL.

Téléphone : 0472/70.40.45

Courriel : [info@rapel.be](mailto:info@rapel.be)

## COMMENT S'INSCRIRE

Les inscriptions aux formations sont **obligatoires, par courriel ou via notre formulaire d'inscription en ligne.**



Une demande d'inscription est un **engagement ferme à participer à la formation.**

### 1 INSCRIPTION, 4 ÉTAPES

#### DEMANDE D'INSCRIPTION

J'envoie un courriel à [info@rapel.be](mailto:info@rapel.be) ou je complète le **formulaire en ligne** sur le site [www.rapel.be](http://www.rapel.be)

**6 infos à préciser dans votre courriel**

1. **Nom de la formation**
2. **Nom et Prénom** du, de la ou des participant-e-s
3. **Fonction** du, de la ou des participant-e-s
4. **Nom et adresse complète de l'organisme de travail pour la facturation** (ex : AIS, Maison d'accueil, RDQ, SLSP, etc.)
5. **Adresse(s) email(s)** du, de la ou des participant-e-s
6. **Numéro de téléphone** du, de la ou des participant-e-s



Lorsque j'envoie ma demande d'inscription, je déclare avoir lu et accepté les conditions générales de prestations de services ([p.9-11](#)) et le cadre Covid-19 du RAPeL ([p.11-13](#)).

#### ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET NOTE DE FRAIS

Je reçois un courriel accusant réception de ma demande d'inscription.

S'il reste de la place, je reçois une note de frais dans les meilleurs délais contenant les coordonnées bancaires du RAPeL. Ce courriel marque la confirmation de mon inscription.

#### PAIEMENT

J'effectue le paiement 30 jours calendaires avant le début de la formation. Si mon inscription a lieu moins de 30 jours avant le début de la formation, consultez la [page 9](#) du présent catalogue.

Pour les administrations communales qui ne peuvent effectuer le paiement avant la date de la formation, il est demandé que soit fourni un bon de commande ou un extrait de la réunion du Collège actant son acceptation de l'inscription à la formation et de son paiement.

#### CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Le courriel envoyé avec la note de frais marque la confirmation de mon inscription. Si je ne paie pas dans les délais prévus, le RAPeL est en droit d'annuler mon inscription. Dans tous les cas, le RAPeL m'enverra un rappel de paiement, par courriel ou téléphone, avant toute décision.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Vous trouverez ci-après des extraits de nos conditions générales de prestations de services. Vous pouvez accéder à nos Conditions Générales complètes à tout moment sur le site internet du RAPeL : [www.rapel.be](http://www.rapel.be)

### ARTICLE 2 - DEMANDE D'INSCRIPTION

Des prérequis peuvent être indiqués dans le programme de formation. Le Bénéficiaire s'engage à en avoir pris connaissance et à les respecter dans la mesure notamment où cela est susceptible d'affecter la qualité de la formation dispensée. Le RAPeL ne peut être tenu pour responsable si le Bénéficiaire se rend compte au moment de la formation qu'il n'a pas les prérequis nécessaires pour suivre convenablement la formation.

Le RAPeL ferme les inscriptions au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant le début de la formation. De cette manière, si une formation a lieu un lundi à neuf (9) heures, le RAPeL ne reçoit plus de nouvelles inscriptions après neuf (9) heures le lundi précédent la formation, sous réserve de changements d'horaires. Dans cette hypothèse, le RAPeL ne pourra être tenu pour responsable d'une absence de réponse à une demande envoyée passé ce délai.

Le RAPeL se réserve toutefois le droit d'accepter des inscriptions de dernière minute, soit dans les cinq (5) jours ouvrés précédant le début de la formation, à l'unique convenance de la personne chargée des inscriptions au sein du RAPeL.

**L'envoi d'une demande d'inscription est un engagement ferme à participer pleinement et intégralement à la formation, que la formation ait lieu à distance ou en présentiel.** Une fois que la demande d'inscription a été soumise par le Bénéficiaire, son inscription à la formation sera effective dès le moment où celle-ci est confirmée par le RAPeL via email.

### ARTICLE 4 - PAIEMENT

#### 4.1. Modalités de paiement

La facture relative au montant total de l'inscription du Bénéficiaire lui est transmise via email, en annexe de la confirmation d'inscription ou postérieurement à l'envoi de cette confirmation.

La facture doit être réglée par virement bancaire au moins trente (30) jours calendaires avant la première journée de formation. La facture éditée tient lieu de convention de formation simplifiée.

**Pour les administrations communales qui ne peuvent effectuer le paiement avant la date de la formation, un bon de commande ou un extrait de la réunion du Collège actant son acceptation quant à l'inscription à la formation du Bénéficiaire est exigé.** Ce document sera fourni préalablement à la tenue de la journée de formation.

**Si la demande d'inscription a lieu dans les trente (30) jours calendaires précédant le début de la formation, le paiement est dû dans les plus brefs délais.** Une preuve de paiement peut être demandée par le RAPeL. Si le demandeur ne peut se procurer la preuve de paiement demandée au plus tard le premier jour de formation, le RAPeL se réserve le droit d'annuler l'inscription et de refuser la participation à la formation par le Bénéficiaire.

#### 4.2. Défaut de paiement

Le RAPeL se réserve le droit de refuser la participation à la journée de formation au Bénéficiaire qui n'a pas satisfait aux conditions de paiement dans les délais et selon les conditions fixées par les Articles 3 et 4.1.

## ARTICLE 5 - ANNULATION

### 5.1. Annulation de son inscription par le Bénéficiaire

Les annulations doivent obligatoirement être communiquées à l'adresse email suivante : [info@rapel.be](mailto:info@rapel.be).

Sauf cas de force majeure, une indemnité d'annulation sera due par le Bénéficiaire. La force majeure requiert une circonstance insurmontable et imprévisible, indépendante de la volonté de celui qui l'invoque et dont les conséquences n'auraient pu être évitées malgré toute la diligence déployée.

Plus de trente (30) jours calendaires avant la date de la formation, si le montant de l'inscription qui avait été facturé au Bénéficiaire a déjà été payé, l'annulation par le Bénéficiaire donnera lieu au remboursement total du montant du droit d'inscription.

Moins de trente (30) jours calendaires avant la date de la formation, une indemnité pour annulation est due par le Bénéficiaire, que le montant de l'inscription ait été payé ou non, et sous réserve du droit légal de rétractation du Consommateur. Ladite indemnité sera équivalente à la moitié du montant du droit d'inscription.

Moins de quinze (15) jours calendaires avant la date de la formation, une indemnité pour annulation est due par le Bénéficiaire, que le montant de l'inscription ait été payé ou non, et sous réserve du droit légal de rétractation du Consommateur. L'annulation par le Bénéficiaire ne fera plus l'objet d'un remboursement quelconque. Dès lors, ladite indemnité sera équivalente à la totalité du montant du droit d'inscription.

Cette procédure d'annulation s'applique à toute inscription enregistrée et confirmée, exception faite des motifs exceptionnels (notamment maladie, accident, décès) et sur présentation d'une attestation ou d'une pièce justificative, transmise par mail à l'adresse [info@rapel.be](mailto:info@rapel.be) endéans les quinze (15) jours calendaires qui suivent la journée d'absence.

En toute hypothèse, sauf cas de force

majeure, le RAPeL se réserve le droit de réclamer le paiement de l'inscription annulée par le Bénéficiaire si le nombre maximum de participants effectifs prévu pour la formation n'est pas atteint au moment du premier jour de formation.

### 5.2. Annulation par le RAPeL d'une journée de formation ou d'une formation

En cas de force majeure ou d'un nombre de participants insuffisant (minimum de quinze (15) inscrits, trente (30) jours avant le premier jour de formation), le RAPeL se réserve le droit d'annuler la tenue d'une journée de formation. Cette situation exclut que le RAPeL puisse réclamer du Bénéficiaire ayant annulé son inscription le paiement de cette dernière.

Dans la mesure du possible, le RAPeL organisera une nouvelle session, que ce soit dans son format présentiel ou dans son format distanciel, dans les meilleurs délais. En cas d'impossibilité ou d'incapacité du Bénéficiaire de participer à la formation à la date ultérieurement proposée, le RAPeL proposera une formation équivalente ou remboursera le montant de l'inscription au Bénéficiaire si ledit montant avait déjà été payé.

Dans l'hypothèse où un remboursement par le RAPeL au Bénéficiaire a lieu, ce remboursement correspond strictement au montant intégral de l'inscription payé par le Bénéficiaire, à l'exclusion de tout autre frais.

### 5.3. Annulation par le RAPeL d'une inscription à une formation

Le RAPeL se réserve le droit d'annuler, sans qu'aucune indemnité ne soit due, l'inscription du Bénéficiaire qui ne s'est pas conformé à ses obligations de prix et de paiement conformément aux articles 3 et 4 des présentes Conditions Générales.

## ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE

Conformément à l'Article 5.1. des présentes Conditions Générales, aucune indemnité ne sera due par le Bénéficiaire qui résilie son contrat pour cause de force majeure rendant impossible sa venue à la formation à laquelle il s'était inscrit.

Dans l'hypothèse où le Bénéficiaire avait déjà payé le montant de la facture qui lui avait été adressée pour la formation dont il est question, il sera remboursé dudit montant, ceci faisant également exception au deuxième tiret de l'Article 5.1.

Dans les plus brefs délais, le Bénéficiaire frappé par l'événement de force majeure en avertira la survenance au RAPeL.

Conformément à l'article 5.2. des présentes Conditions Générales, le RAPeL se réserve le droit d'annuler une formation pour cause de force majeure sans que sa responsabilité puisse être mise en cause.

Dans la mesure du possible, le RAPeL organisera une nouvelle session, que ce soit dans son format présentiel ou à distance, dans les meilleurs délais. En cas d'impossibilité ou d'incapacité du Bénéficiaire de participer à la formation à la date ultérieurement proposée, le RAPeL proposera une formation équivalente ou remboursera le montant de l'inscription au Bénéficiaire si ledit montant avait déjà été payé.

Dans l'hypothèse où un remboursement par le RAPeL au Bénéficiaire a lieu, ce remboursement correspond strictement au montant intégral de l'inscription payé par le Bénéficiaire, à l'exclusion de tout autre frais.

## COVID-19, UN CADRE CLAIR POUR DES FORMATIONS EN TOUTE SÉCURITÉ

Nous mettons tout en œuvre pour organiser nos formations dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

### FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

#### Les gestes barrières

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les gestes barrières.

- Lavez-vous régulièrement les mains.
- Utilisez toujours des mouchoirs en papier. Un mouchoir ne s'utilise qu'une fois. Jetez-le ensuite dans une poubelle fermée.
- Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, éternuez ou tousssez dans le pli du coude.
- Restez chez vous si vous êtes malade.

#### La distanciation sociale

Gardez une distance d'1,5 m avec les autres personnes.

Nos formations sont organisées dans des salles d'une superficie suffisante pour garantir 4 m<sup>2</sup> par personne. Ainsi, la distanciation sociale d'1,5m est respectée lorsque les participant-e-s sont assis-e-s.

#### Le port du masque

Le port du masque est obligatoire lorsqu'il n'est pas possible de garder une distance d'1,5 m entre les participant-e-s. Nous vous demandons de le porter, de manière qu'il couvre votre bouche et votre nez, lors de tous vos déplacements pendant nos formations.

## FORMATIONS À DISTANCE

Si les mesures ne nous permettent pas de maintenir nos formations en présentiel, nous les organiserons, si possible, à distance via l'application Zoom.

Le présent catalogue mentionne si chacune de nos formations peut ou non s'organiser à distance. Le pictogramme suivant l'indique :



**Toute inscription est un engagement ferme à participer à la formation dans son intégralité, qu'elle ait lieu en présentiel ou à distance**, conformément au présent cadre « Covid-19 ».

**Lorsqu'il n'est pas possible de maintenir la formation à distance, celle-ci sera annulée ou reportée à des dates ultérieures.** Ces dates seront communiquées aux participant-e-s par courriel et dans les plus brefs délais.

- ▶ Si les dates conviennent aux participant-e-s, il-elle-s seront alors réinscrit-e-s par simple confirmation écrite par courriel à l'adresse [info@rapel.be](mailto:info@rapel.be).
- ▶ Si les dates ne leur conviennent pas, les participant-e-s pourront annuler leur participation et être remboursé-e-s du montant total de leur inscription, tout en veillant à respecter nos conditions de vente en matière d'annulation.

Pour en savoir plus sur le déroulement de nos formations à distance, lisez la rubrique « une formation à distance, comment ça se passe? ». Vérifiez comment les formations auxquelles vous voulez vous inscrire s'organisent si les mesures ne sont pas favorables au présentiel en consultant la description de chacune d'elles.

## UNE FORMATION À DISTANCE, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Lorsque nous ne pouvons pas maintenir nos formations en présentiel, et seulement pour les formations qui s'y prêtent, nous les organisons à distance. Vos formateur-trice-s vous proposent une formule interactive et dynamique, qui alliera réflexions en sous-groupes, animations et webinaires.

### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Pour y participer, vous aurez besoin d' :

- ▶ Un ordinateur ou d'une tablette (nous vous déconseillons d'utiliser votre smartphone qui ne garantit pas toujours un affichage optimal),
- ▶ Un micro,
- ▶ Une caméra (de préférence),
- ▶ Une connexion internet de qualité,
- ▶ **Un accès au logiciel Zoom qu'il faudra installer au préalable sur votre appareil.**



Veillez vérifier que vous pouvez avoir accès à Zoom auprès de votre institution. Il se peut que l'application soit bloquée pour des raisons de sécurité.

## CONNEXION À ZOOM

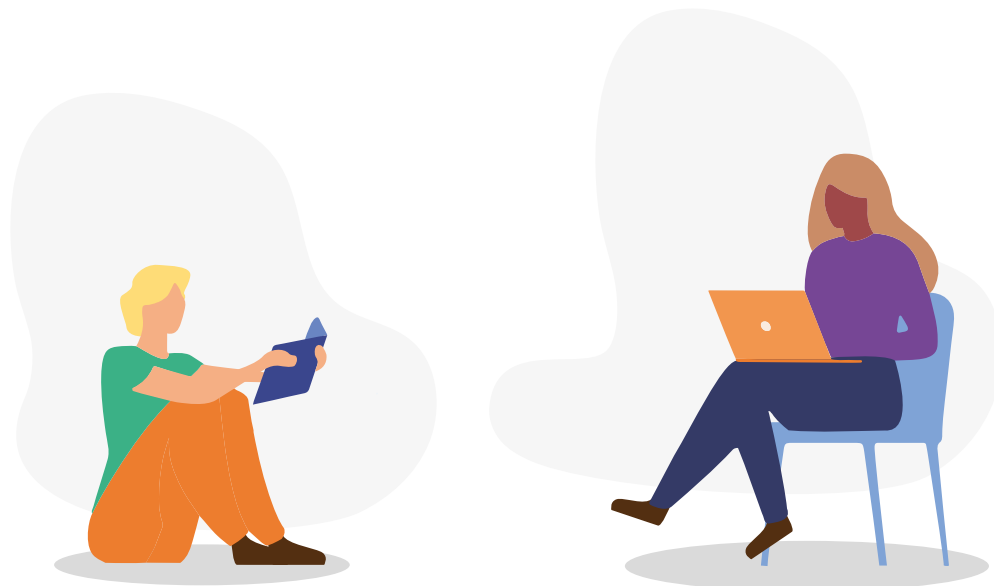
Pour participer à une réunion Zoom sur ordinateur ou appareil mobile, vous pouvez télécharger l'appli Zoom depuis le centre de téléchargement Zoom (<https://zoom.us/download>). Sinon, vous serez invité-e à télécharger et à installer Zoom lorsque vous cliquerez sur le lien de participation que vous recevrez quelques jours avant votre premier jour de formation.

Vous avez également la possibilité de participer à une réunion de test (<https://zoom.us/test>) pour vous familiariser avec Zoom. Nous vous encourageons à le faire pour vérifier le bon fonctionnement de votre micro et de votre caméra.

## QUELQUES RÈGLES POUR QUE TOUT SE PASSE BIEN

Vous n'êtes pas très à l'aise avec la technologie ? C'est la première fois que vous vivez une formation à distance ? Pas de panique ! Vos formateur-trice-s vous accompagnent tout au long de votre prise en main des outils en ligne.

- ▶ **Connectez-vous entre 8h30 et 9h00** afin de vérifier que votre micro et votre caméra fonctionnent correctement.
- ▶ **Indiquez votre prénom et votre institution** : faites un clic droit sur votre « écran » puis cliquez sur « renommer ».
- ▶ **Désactivez votre micro lorsque vous ne prenez pas la parole.** Cela permet d'éviter les bruits parasites et d'améliorer le confort des échanges.
- ▶ **Lorsque vous souhaitez prendre la parole, faites un signe de la main face à votre caméra ou via le bouton de demande de parole prévu à cet effet, ou écrivez votre question ou remarque dans le chat.** Pour cela, cliquez sur « converser ».



# LES BALISES DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN MATIERE D'HABITAT

## PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse à tout·e travailleur·euse social·e au contact de personnes fragilisées et confrontées à des problématiques de logement et qui souhaite découvrir les balises de l'accompagnement social en matière d'habitat.

20 participant·e·s maximum



## QUESTIONS ABORDÉES

- Comment accompagner les personnes en état de précarité vers l'habitat ?
- Comment les aider à accéder, à s'approprier puis à se stabiliser dans leur habitat ?
- Comment se positionner dans ce processus en tant que travailleur·euse social·e ? Quelle posture adopter en tenant compte de son identité personnelle et de son contexte de travail ?
- Que mettre en place concrètement pour y arriver ?
- Quel(s) partenariat(s) favoriser et pour quel(s) besoin(s) ?



## OBJECTIFS POURSUIVIS

Au terme de cette formation, vous serez capable de :

- ✓ Comprendre les enjeux de l'accompagnement social en matière d'habitat
- ✓ Dégager les moments clés de l'accompagnement social en matière d'habitat
- ✓ Vous positionner en évitant les pièges d'un tel accompagnement
- ✓ Mobiliser les outils adéquats en fonction des besoins du ménage accompagné
- ✓ Identifier et solliciter les aides au logement et aides énergies adéquates au ménage accompagné
- ✓ Analyser des situations pratiques et interroger votre système de travail et de cadre institutionnel
- ✓ Vous construire votre propre réseau de partenaires efficace à partir des acteurs présentés dans le paysage wallon du logement

## DATES ET HEURES

Nous organisons cette formation de trois jours à deux reprises en 2024 :

Session 1 : Les jeudis 14, 21 et 28 mars 2024

Session 2 : Les mardis 1<sup>er</sup>, 8 et 15 octobre 2024

### En présentiel

La formation commence à 9h00 et se termine à 16h00.

Nous vous accueillons dès 8h45 autour d'une boisson chaude afin de commencer à l'heure.

Un temps de midi d'une heure est prévu.

### LIEU

La Salle Saint-Vincent de Paul  
Avenue du Transvaal 96, 5000 NAMUR

⚠ La journée du jeudi 21.03.24 se déroulera à la salle Clin d'œil - Rue de Bomel 154, 5000 Namur

### PRIX

- **360€** pour les non-membres du RAPeL
- **240€** pour les membres du RAPeL

**Le repas de midi est inclus dans le prix.** Ce repas comprend un sandwich et une boisson qui seront commandés le jour-même.

## PROGRAMME EN BREF

- La définition de l'accompagnement social en matière d'habitat
- Le paysage wallon des acteurs du logement
- Les concepts de logement et d'habitat
- Le processus d'accompagnement social en matière d'habitat : moments clés et outils
- Les dynamiques et types d'accompagnement social en matière d'habitat
- La triangulation du travail et le positionnement du ou de la travailleur·euse social·e en lien avec les personnes concernées
- La contractualisation du travail social en lien avec l'habitat
- Les aides au logement et énergies
- L'autonomie et la stabilisation en habitat
- Le travail en réseau et partenariat pour y parvenir

## FORMATEUR·TRICE·S

### Session 1

**Samira El Boubkari**, accompagnatrice sociale au sein de l'APL Relogeas

**Cécile Coenen**, accompagnatrice sociale au sein de l'APL Habitat-Service

### Session 2

**Caroline Charneux**, accompagnatrice sociale au sein de l'ASBL Thais

**Marc Tridetti**, accompagnateur social au sein de l'APL Thais

## À distance



Si les mesures ne nous permettent pas d'organiser cette formation en présentiel, celle-ci sera maintenue à distance.

La formation commence à 9h00 et se termine à 16h00.

Nous vous accueillons dès 8h30 sur Zoom. Un temps de midi d'une heure est prévu.

Un lien Zoom vous sera communiqué quelques jours avant la formation. Veuillez prendre connaissance de la rubrique « Une formation à distance, comment ça se passe ? » (p.12)

- **270€** pour les non-membres du RAPeL
- **195€** pour les membres du RAPeL



# UN PAS PLUS LOIN DANS L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN MATIÈRE D'HABITAT...

Des sujets qui nous touchent... violences, décès, drogues, santé mentale, secret professionnel, sécurité du ou de la travailleur·euse social·e

## PRÉREQUIS

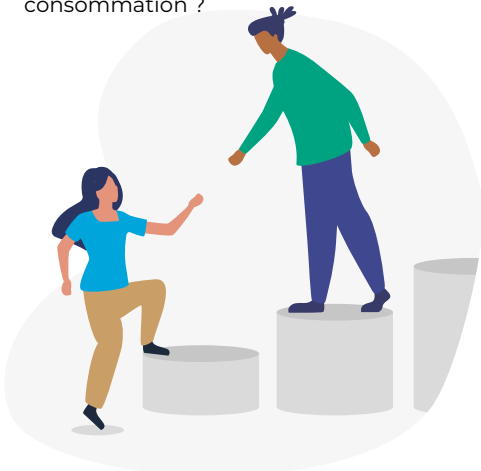
Cette formation s'adresse aux travailleur·euse·s sociaux·ales qui ont déjà suivi la formation sur les balises de l'accompagnement social en matière d'habitat et idéalement la formation sur les balises de l'accompagnement technique et éducatif en matière d'habitat ou qui ont une bonne expérience de terrain en la matière.

20 participant·e·s maximum



## QUESTIONS ABORDÉES

- Comment accompagner des personnes qui « n'évoluent pas comme on le souhaiterait » sans imposer sa vision de travailleur·euse social·e ?
- Comment accompagner une personne qui consomme des drogues et réduire les risques liés à sa consommation ?



- Comment proposer un accompagnement basé sur les forces et les ressources au lieu des difficultés et symptômes ?
- Comment accompagner une personne qui souffre de troubles psychiatriques, même si on n'est ni psychologue ni médecin ? Comment impliquer la personne et quels outils concrets peut-on utiliser ?
- Comment faire face à un choix éthique difficile ?
- La mise en observation, la non-assistance à personne en danger, le secret professionnel : que dit précisément la loi et comment s'y appuyer pour accompagner au mieux les personnes ?
- Comment assurer la sécurité des travailleur·euse·s et des personnes accompagnées ? Quel protocole de sécurité développer au sein de mon institution ?
- Qu'est-ce que le traumatisme secondaire et comment le prévenir chez les accompagnateur·trice·s sociaux·ales ?

L'humain au cœur de la brique

## OBJECTIFS POURSUIVIS

Au terme de cette formation, vous serez capable de/d' :

- ✓ Articuler le maintien en logement avec l'écoute des besoins et demandes de la personne
- ✓ Baser votre intervention sur les forces de la personne et lui permettre de mieux identifier ses ressources
- ✓ Élargir votre compréhension des drogues et de l'addiction et réduire les risques liés à leur consommation
- ✓ Travailler avec des personnes souffrant de problèmes de santé mentale et identifier des leviers pour les accompagner
- ✓ Prendre des décisions éthiques complexes qui prennent en compte l'ensemble des acteurs et votre propre mandat professionnel
- ✓ Mener une réflexion systémique sur la question des violences et établir un protocole de sécurité adapté à votre cadre de travail
- ✓ Comprendre ce qu'est un traumatisme secondaire et identifier des moyens de vous en protéger

## DATES ET HEURES

Nous organisons cette formation de trois jours à deux reprises en 2024 :

Session 1 : les jeudis 16, 23 et 30 mai 2024

Session 2 : les jeudis 7, 14 et 21 novembre 2024

### En présentiel

La formation commence à 9h00 et se termine à 16h00.

Nous vous accueillons dès 8h45 autour d'une boisson chaude afin de commencer à l'heure.

Un temps de midi d'une heure est prévu.

### LIEU

La Salle Saint-Vincent de Paul  
Avenue du Transvaal 96  
5000 NAMUR

### PRIX

- **360€** pour les non-membres du RAPeL
- **240€** pour les membres du RAPeL

**Le repas de midi est inclus dans le prix.** Ce repas comprend un sandwich et une boisson qui seront commandés le jour-même.

L'humain au cœur de la brique

## PROGRAMME EN BREF

### Journée 1

- Présentation de la formation et prise de connaissance
- Rappel / résumé : les balises de l'accompagnement social en matière d'habitat
- Créer un lien, identifier les priorités et développer un travail basé sur les forces de la personne
- Les drogues : classifications, réduction des risques et addiction
- Impact de la consommation de drogues sur l'habitat
- Articulation entre usage de drogues et santé mentale

### Journée 2

- Questions éthiques : un outil pour les penser globalement
- Violence rapportée, secret professionnel et mise en observation : des lois et des pratiques
- Différentes approches de la santé mentale
- L'approche du rétablissement
- Outils d'accompagnement et de travail sur les forces

### Journée 3

- Les mots de la violence
- Débriefing une situation de violence
- Approche systémique des violences
- Sécurité des travailleur·euse·s et création d'un protocole
- Le décès d'une personne accompagnée
- Traumatisme secondaire chez les intervenant·e·s
- Évaluation de la formation

## FORMATEUR·TRICE·S

**Marie Dumont**, responsable du service d'aide au logement au sein de l'ASBL Formation Encadrement Espace Social (FEES)

**Hélène Montluc**, directrice du Service Mobile d'Accompagnement en Logement (SMAL) eu du service stabilisation Housing First au sein de l'ASBL Les Trois Portes, formée au DPA-PC à la HELHa

**François Pourbaix**, coordinateur du service logement de l'ASBL La Teignouse

### À distance



Si les mesures ne nous permettent pas d'organiser cette formation en présentiel, celle-ci sera maintenue à distance.

La formation commence à 9h00 et se termine à 16h00.

Nous vous accueillons dès 8h30 sur Zoom.  
Un temps de midi d'une heure est prévu.

Un lien Zoom vous sera communiqué quelques jours avant la formation. Veuillez prendre connaissance de la rubrique « Une formation à distance, comment ça se passe ? » (p.12)

- **270€** pour les non-membres du RAPeL
- **195€** pour les membres du RAPeL

# LES BALISES DE L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET EDUCATIF EN MATIERE D'HABITAT

## PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse à tout-e travailleur-euse social-e et/ou technique au contact de personnes fragilisées et confrontées à des problématiques techniques dans le logement.

20 participant-e-s maximum

## QUESTIONS ABORDÉES

- Quelle est la spécificité de l'accompagnement technico-social et le lien entre normes et intimité ?
- Quelles sont les normes de salubrité, de surpeuplement et de sécurité en logement ?
- Quelles sont les principales pathologies du bâtiment (humidité, condensation) ?
- Quels sont les droits et devoirs des propriétaires et locataires en matière d'entretien du logement ?
- Comment aider les locataires à s'approprier leur habitat (peinture, meubles, etc.) ?
- Quels conseils et astuces apporter aux usager-ère-s du logement (gestion des énergies, etc.) ?
- Quels outils d'accompagnement technico-social utiliser et quand ?
- Quels sont les services et aides existants pour améliorer le confort des logements ?
- Comment réaliser efficacement l'état des lieux d'un logement ?



## OBJECTIFS POURSUIVIS

Au terme de cette formation, vous serez capable de :

- ✓ Comprendre et repérer l'application concrète des normes de salubrité, de surpeuplement, de sécurité, les pathologies du bâtiment ainsi que les droits et devoirs des propriétaires et des locataires en matière d'entretien du logement
- ✓ Identifier les situations problématiques dans un logement et mobiliser les ressources et services adéquats pour y remédier
- ✓ Construire vos propres outils et repères de l'accompagnement technico-social au sein d'un logement privé ou public
- ✓ Construire un réseau d'intervenant-e-s efficace pour développer la pédagogie de l'habiter
- ✓ Effectuer efficacement un état des lieux du logement

## DATES ET HEURES

Deux jours

Le jeudi 1<sup>er</sup> février et le lundi 5 février 2024

La formation commence à 9h00 et se termine à 16h00.

Nous vous accueillons dès 8h45 autour d'une boisson chaude afin de commencer à l'heure.

Un temps de midi d'une heure est prévu.

## LIEUX

### Jour 1 à Namur

La Salle Saint-Vincent de Paul  
Avenue du Transvaal 96  
5000 NAMUR

## PRIX

- **240€** pour les non-membres du RAPeL
- **160€** pour les membres du RAPeL

**Le repas de midi est inclus dans le prix.** Ce repas comprend un sandwich et une boisson qui seront commandés le jour-même.

## PROGRAMME EN BREF

- Les normes de sécurité, de salubrité et de surpeuplement
- Les principales pathologies du bâtiment : humidité, condensation et systèmes de ventilation
- L'entretien du logement : droits et devoirs des propriétaires et des locataires
- Les aides et services existants pour l'amélioration du confort des logements
- La gestion des énergies et des équipements techniques du logement
- Le réseau d'intervenant-e-s efficace pour développer la pédagogie de l'habiter
- L'état des lieux d'un logement

## FORMATEUR·TRICE·S

**Anne-Catherine Rizzo**, directrice de l'ASBL Relogeas

**Estelle Richir**, coordinatrice de l'APL Relogeas

**Stefano Cali**, technicien en bâtiment au sein de l'APL Relogeas



*Cette formation ne peut s'organiser à distance. Si les mesures sanitaires ne nous permettent pas de l'organiser en présentiel aux dates indiquées dans ce présent catalogue, nous vous proposerons de la reporter à d'autres dates.*

### Jour 2 à Relogeas

Rue de Monceau Fontaine, 42/11  
6031 Charleroi

# DÉBROUILLE-TOIT : LES GESTES PRATIQUES DE L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET EDUCATIF EN MATIERE D'HABITAT

## PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux travailleur-euse-s sociaux-ales souhaitant développer leurs connaissances techniques pour mieux accompagner leurs bénéficiaires dans l'appropriation de leur habitat et dans la réalisation concrète des travaux incombant à leur responsabilité locative. Il s'agit d'une formation principalement pratique. A vos salopettes !

10 participant-e-s maximum

## QUESTIONS ABORDÉES

- Pourquoi est-il indispensable d'avoir une boîte à outils de base dans un logement ?
- Que doit contenir cette boîte à outils de base et pour quel budget ?
- Comment concrètement peindre, réparer des trous dans un mur, remplacer une faïence murale, placer un lustre ou une serrure, démonter une chasse d'eau, détartrer ses robinets ou encore purger un radiateur ?
- Comment préparer et entreprendre un chantier de manière efficace et sécuritaire ?
- Comment expliquer concrètement ces gestes techniques aux locataires/habitant-e-s ?



## OBJECTIFS POURSUIVIS

Au terme de cette formation, vous serez capable de :

- ✓ Reconnaître et comprendre l'utilisation de tous les outils nécessaires aux travaux de base d'un logement
- ✓ Effectuer des travaux de base en termes de peinture, électricité, sanitaires, portes, faïences murales, etc.
- ✓ Apprendre à vos bénéficiaires à réaliser des travaux par eux/elles-mêmes pour réaliser des économies mais aussi pour développer leur confiance en eux/elles

## PROGRAMME EN BREF

Présentation de la boîte à outils de base

### 6 modules :

#### ■ Peinture

Différents types de peintures pour différents supports et environnements  
Matériel et préparation du chantier  
Calcul des pots de peinture

#### ■ Électricité

Compteur et tableau électrique avec différentiel et disjoncteurs  
Ampoules et leurs différences  
Démontage de prises, interrupteurs et lumières

#### ■ Sanitaire

Nettoyage, débouchage, détartrage ou fuite : le B.A-BA  
WC traditionnel ou suspendu : les différences

#### ■ Portes/Thermostat

Remplacement ou fixation d'une serrure ou d'une poignée  
Purge et déblocage de vanne thermostatique

#### ■ Notions de base de la gestion d'un chantier

Gestion financière du chantier (marchés publics, économie sociale, etc.)  
Check-list de la labellisation du logement  
Collaboration avec les entrepreneur-euse-s pour penser la vie du logement sur le long terme

#### ■ Faïences murales

Remplacement d'une faïence murale cassée

## DATES ET HEURES

Trois jours

Les jeudis 4, 11 et 18 avril 2024

La formation commence à 9h00 et se termine à 16h00.

Nous vous accueillons dès 8h45 autour d'une boisson chaude afin de commencer à l'heure.

Un temps de midi d'une heure est prévu.

## PRIX

► **390€** pour les non-membres du RAPeL

► **270€** pour les membres du RAPeL

**Le repas de midi est inclus dans le prix.** Ce repas comprend un sandwich et une boisson qui seront commandés le jour-même.

## FORMATEURS

**Stefano Cali**, éducateur et responsable technicien en bâtiment au sein de l'APL Relogeas

**Steve Dalne**, accompagnateur technique et social au sein de l'APL Relogeas



*Cette formation ne peut s'organiser à distance. Si les mesures sanitaires ne nous permettent pas de l'organiser en présentiel aux dates indiquées dans ce présent catalogue, nous vous proposerons de la reporter à d'autres dates.*

## LIEU

### Relogeas

Rue de Monceau Fontaine, 42/11  
6031 Monceau-sur-Sambre

## QUESTIONS ABORDÉES

- Quelles sont les maladies mentales que l'on peut rencontrer dans sa pratique professionnelle d'accompagnateur·trice social·e ?
- Comment la santé mentale vient-elle transformer la manière d'habiter son chez-soi ?
- Comment l'habitat peut-il améliorer la santé mentale et le "vivre en communauté" ?
- Comment la santé mentale transforme-t-elle mes pratiques d'accompagnement social en matière d'habitat ?
- Quels outils d'analyse et quelles démarches pour accompagner une personne ayant une fragilité psychique vers et dans l'habitat ?
- Quel réseau d'intervenant·e-s développer autour de la personne ayant une fragilité psychique ?
- Quels moyens pour assurer la continuité entre les services de soins psychiatriques et les services d'accompagnement social en logement ?



## OBJECTIFS POURSUIVIS

- ✓ Développer ses repères sur des notions de base de santé mentale
- ✓ Déstigmatiser la psychiatrie
- ✓ Identifier les questions efficaces à se poser à partir de situations concrètes de maladie mentale
- ✓ Identifier les postures à adopter dans l'accompagnement social en logement d'un public ayant une fragilité psychique
- ✓ Réfléchir sur le lien entre santé mentale, insertion, habitat et rétablissement
- ✓ Identifier, construire et consolider un réseau d'intervenant·e-s dans une situation de maladie mentale
- ✓ Mobiliser des outils concrets facilitant l'accompagnement de la personne ayant une fragilité psychique vers et dans son habitat

## DATES ET HEURES

Deux jours  
Les lundis 8 et 15 avril 2024

Nous vous accueillons dès 8h45 autour d'une boisson chaude afin de commencer à l'heure.

Un temps de midi d'une heure est prévu.



*Cette formation ne peut s'organiser à distance. Si les mesures sanitaires ne nous permettent pas de l'organiser en présentiel aux dates indiquées dans ce présent catalogue, nous vous proposerons de la reporter à d'autres dates.*

## PRIX

- **240€** pour les non-membres du RAPeL
- **160€** pour les membres du RAPeL

**Le repas de midi est inclus dans le prix.** Ce repas comprend un sandwich et une boisson qui seront commandés le jour-même.

## PROGRAMME EN BREF

### Journée 1

- Échanges autour de situations rencontrées dans la pratique professionnelle
- Quelques définitions pour appréhender la santé mentale
- Évolution historique de la santé mentale
- Les principales psychopathologies et leurs symptômes
- Les intervenant·e-s de la santé mentale et leurs thérapies : où trouver de l'aide ?
- Les liens entre santé mentale, insertion, habitat et rétablissement
- Les questions à se poser et les postures à adopter dans l'accompagnement social en logement d'un public ayant une fragilité psychique
- La mise en observation
- Vidéo ou témoignage d'une personne accompagnée en logement

### Journée 2

- Présentation des acteurs en santé mentale
- Construction d'un réseau d'intervenant·e-s efficace
- La personne non-demandeuse - comment aborder la santé mentale ?
- Découverte d'outils pour accompagner un public ayant une fragilité psychique vers et dans l'habitat
- Échanges et analyses autour de situations pratiques (attitudes paranoïaques, syndrome de Diogène, violence et agressivité, etc.)

## FORMATEUR·TRICE·S

**Alexis Vanderlinden**, accompagnateur social à l'APL Alodgi et responsable de projets au CRéSaM

**Mathieu Marion**, assistant social au SPAD Danse-Cité et au service de santé mentale Entre-Mots

**Sarah Delehay**, psychologue au sein du SPAD Philia

**Eugénie Nicolas**, psychologue au sein du SPAD Philia

## LIEU

La Salle Saint-Vincent de Paul  
Avenue du Transvaal 96  
5000 NAMUR

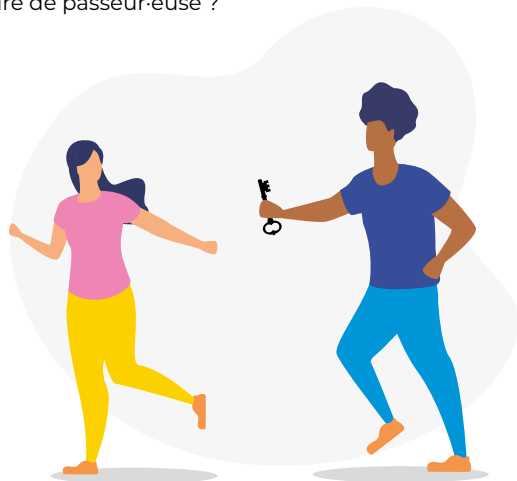
# DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR AGIR : COMMENT SOUTENIR LES PERSONNES VERS LEURS CHANGEMENTS ?

La formation se base sur les apports de Yann Le Bossé, concepteur de l'approche centrée sur le Développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectivités (DPA-PC) qui la définit comme un « processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auxquels elles s'identifient » (Le Bossé, 2012, p. 232).

20 participant-e-s maximum

## QUESTIONS ABORDÉES

- Quelle posture professionnelle adopter en tant que travailleur-euse social-e pour soutenir la mise en mouvement des personnes concernées ?
- Comment accompagner les personnes dans leur franchissement d'obstacles et de situations d'impuissance ?
- Comment identifier les leviers du changement ? Quelles sont les ressources à disposition ?
- Comment se dégager d'une posture de prescription pour s'engager dans une posture de passeur-euse ?



L'humain au cœur de la brique

## OBJECTIFS POURSUIVIS

Au terme de cette formation, vous serez capable de :

- ✓ Comprendre les fondements de l'approche centrée sur le Développement du Pouvoir d'Agir des Personnes et des Collectivités (DPA-PC)
- ✓ Accompagner les personnes individuellement avec l'approche DPA-PC et le cadre d'analyse en quatre axes de Yann Le Bossé
- ✓ Adopter une posture professionnelle de passeur-euse et facilitateur-riche de changement qui soutient la mise en mouvement des personnes accompagnées
- ✓ Développer une réflexivité sur votre pratique professionnelle

## PROGRAMME EN BREF

### Journée 1 - Soutenir sans prescrire...

- Introduction générale à l'approche centrée sur le DPA-PC
- Un cadre d'analyse en guise d'accompagnement : les 4 axes
- Présentation de situations d'accompagnement en mode DPA-PC
- Échanges en mode DPA-PC autour de problèmes ou irritants récurrents rencontrés par les participant-e-s dans leur pratique professionnelle

### Journée 2 - La pédagogie de la question en DPA-PC

- Un questionnaire spécifique pour l'accompagnement
- Proposition de grilles de soutien à la pédagogie de la question
- Mises en situation : exercices pratiques à partir de problèmes rencontrés sur le terrain
- Régulation stratégique des émotions : accueillir sans recueillir
- Proposition d'une expérimentation DPA-PC sur le terrain : questionner le problème

### Journée 3 - Une posture professionnelle revisitée

- Retour sur les expérimentations des participant-e-s sur les terrains professionnels
- Développement des notions d'accompagnement, de mise en mouvement, de conscientisation du changement
- Co-construction et reconnaissance des savoirs d'expérience
- Mises en situation : exercices d'accompagnement individuel
- Bilan de la formation et dégageant des apprentissages

## En présentiel

La formation commence à 9h00 et se termine à 16h00.

Nous vous accueillons dès 8h45 autour d'une boisson chaude afin de commencer à l'heure.

Un temps de midi d'une heure est prévu.

## LIEU

La Salle Saint-Vincent de Paul  
Avenue du Transvaal 96  
5000 NAMUR

## PRIX

- **360€** pour les non-membres du RAPeL
- **240€** pour les membres du RAPeL

**Le repas de midi est inclus dans le prix.** Ce repas comprend un sandwich et une boisson qui seront commandés le jour-même.

## DATES ET HEURES

Trois jours

Le mardi 10 septembre, le jeudi 19 septembre et le jeudi 3 octobre 2024

## FORMATRICES

**Fabienne Defert**, assistante sociale, diplômée en communication et relations cliniques, formatrice, formée au DPA-PC par Yann Le Bossé de l'Université de Laval (Québec)

**Myriam Leleu**, sociologue et gérontologue, maître-assistante en Haute Ecole, enseignante-chercheuse, formatrice, formée au DPA-PC par Yann Le Bossé de l'Université de Laval (Québec)

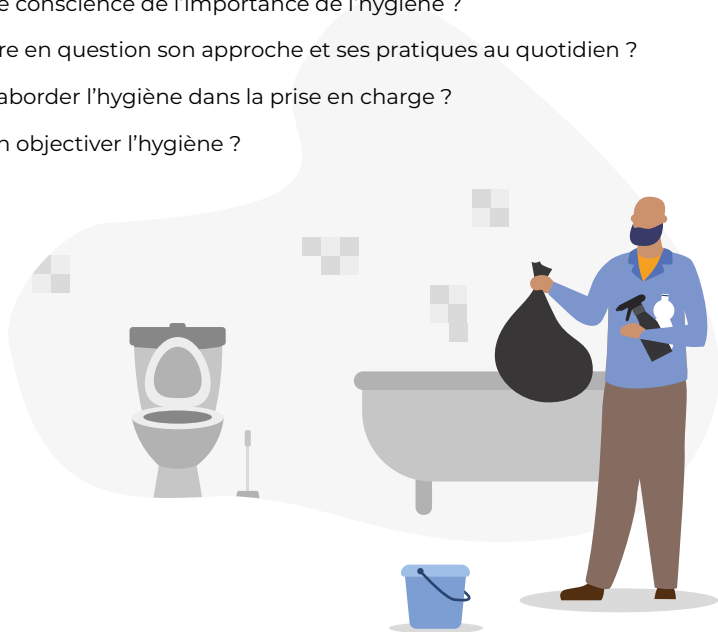
# HYGIÈNE ET PRÉCARITÉ

L'approche par l'hygiène est l'un des puissants leviers utilisés par *Infirmiers de rue* pour accompagner dès le début les personnes sans-abri vers une reprise en main de leur santé mentale et physique et leur permettre de se projeter à nouveau dans la vie et pour l'avenir.

16 participant.e-s maximum

## QUESTIONS ABORDÉES

- Quelles clés pour aborder ce sujet parfois tabou ?
- Comment lever ses appréhensions ?
- Comment aborder plus facilement l'hygiène avec des personnes en rue ou en logement précaire ?
- Comment prendre conscience de l'importance de l'hygiène ?
- Comment remettre en question son approche et ses pratiques au quotidien ?
- Quels outils pour aborder l'hygiène dans la prise en charge ?
- Comment peut-on objectiver l'hygiène ?



L'humain au cœur de la brique

## OBJECTIFS POURSUIVIS

- ✓ Prendre conscience de ses ressources et des bénéfiques à parler de l'hygiène afin d'ouvrir de nouvelles possibilités, de trouver de nouvelles idées
- ✓ Apprendre à évaluer, à distance, la vulnérabilité du public dont on s'occupe, sur base de l'hygiène de leur corps et vêtements, et de leur comportement
- ✓ Apprendre à détecter les risques de perte de logement et de décès en logement sur base de l'hygiène
- ✓ Renforcer ses outils de communication afin d'acquérir une posture professionnelle adaptée et confortable pour aborder l'hygiène avec les personnes que l'on accompagne
- ✓ Aborder les problématiques liées à une consommation excessive d'alcool en ramenant la personne vers une norme de consommation raisonnable grâce à un outil d'évaluation
- ✓ Identifier les pathologies physiques et mentales les plus souvent rencontrées en rue et en logement précaire

## DATES ET HEURES

Nous organisons cette formation de deux jours à deux reprises en 2024 :

Session 1 : les jeudis 8 et 22 février 2024

Session 2 : les jeudis 12 et 26 septembre 2024

La formation commence à 9h30 et se termine à 16h30.

Nous vous accueillons dès 9h15 autour d'une boisson chaude afin de commencer à l'heure.

Un temps de midi d'une heure est prévu.

## PRIX

- **280€** pour les non-membres du RAPeL
- **220€** pour les membres du RAPeL

**Le repas de midi est inclus dans le prix.** Ce repas comprend un sandwich et une boisson qui seront commandés le jour-même.

## PROGRAMME EN BREF

- Jeux d'activation et brève présentation de l'ASBL Infirmiers de rue
- Jeux des représentations de l'hygiène et photolangage
- L'outil RBB (Ressources-Barrières-Bénéfiques) : prendre conscience des barrières mais surtout de nos ressources et bénéfiques à aborder l'hygiène
- L'outil CVC (échelle Corps Vêtement Comportement) : évaluer objectivement l'hygiène d'une personne
- L'outil Hestia : prévenir des risques de perte de logement et de décès en logement
- L'outil Ganymède : évaluer la consommation d'alcool d'une personne
- Les pathologies les plus souvent rencontrées en rue et en logement précaire
- Les outils de communication dans le cadre de l'hygiène
- Multiples jeux de rôles sur des interventions de terrain

## FORMATRICE

**Clémence Théot**, chargée de formations au sein de l'ASBL Infirmiers de rue



*Cette formation ne peut s'organiser à distance. Si les mesures sanitaires ne nous permettent pas de l'organiser en présentiel aux dates indiquées dans ce présent catalogue, nous vous proposerons de la reporter à d'autres dates.*

## LIEU

La Salle Saint-Vincent de Paul  
Avenue du Transvaal 96  
5000 NAMUR

# L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL D'UN PUBLIC D'ORIGINE ÉTRANGÈRE VERS ET DANS L'HABITAT

## PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux travailleur-euse-s sociaux-ales qui accompagnent en logement des personnes d'origine étrangère en situation de vulnérabilité. Il peut s'agir de personnes primo-arrivantes ou non, en état de fragilité psychologique, sans réseau familial, amical, professionnel, en situation d'analphabétisme ou autre.

20 participant-e-s maximum

## QUESTIONS ABORDÉES

- Quels sont les différents titres de séjour des personnes accompagnées ?
- Quel est le parcours d'un-e migrant-e avant son arrivée en logement ?
- Comment construire une relation de confiance avec un public migrant en situation de précarité pour mener à bien le travail d'accompagnement ?
- Comment accompagner une personne ayant connu un parcours d'exil marqué par des expériences traumatiques afin qu'elle puisse mobiliser ses propres ressources en vue de favoriser son autonomie ?
- Comment inclure la méthodologie interculturelle dans l'accompagnement en logement ?
- Comment adapter son accompagnement à une personne suivant un parcours d'intégration, analphabète ou ne comprenant peu ou pas le français ?



## OBJECTIFS POURSUIVIS

Au terme de cette formation, vous serez capable de/d' :

- ✓ Acquérir les connaissances de base en matière de droit de séjour afin d'orienter efficacement les personnes accompagnées
- ✓ Accompagner la personne dans ses démarches administratives afin de lui permettre d'accéder à un titre de séjour et de le pérenniser
- ✓ Comprendre l'impact des expériences traumatiques et de la migration sur la santé mentale des personnes d'origine étrangère
- ✓ Observer sa posture professionnelle face à ce public spécifique afin de comprendre les éventuels blocages et trouver des leviers vers leurs ressources
- ✓ Identifier les services spécialisés dans l'accompagnement d'un public d'origine étrangère

## DATES ET HEURES

Trois jours  
les mardis 12, 19 et 26 mars 2024

La formation commence à 9h00 et se termine à 16h00.

Nous vous accueillons dès 8h45 autour d'une boisson chaude afin de commencer à l'heure.

Un temps de midi d'une heure est prévu.



*Cette formation ne peut s'organiser à distance. Si les mesures sanitaires ne nous permettent pas de l'organiser en présentiel aux dates indiquées dans ce présent catalogue, nous vous proposerons de la reporter à d'autres dates.*

## PRIX

- **360€** pour les non-membres du RAPeL
- **240€** pour les membres du RAPeL

**Le repas de midi est inclus dans le prix.** Ce repas comprend un sandwich et une boisson qui seront commandés le jour-même.

## PROGRAMME EN BREF

### Journée 1

- Réalités migratoires : quelques chiffres clés
- Conditions de vie dans les centres d'accueil
- Grands principes de la loi belge sur le séjour des personnes étrangères
- Distinction entre l'asile et les autres procédures de séjour
- Instances compétentes en matière de droit de séjour
- Cartes de séjour et procédures principales : cas pratiques (asile, regroupement familial, etc.)

### Journée 2

- Définition du public d'origine étrangère et ses particularités
- Expérience migratoire et son impact sur la personne
- Bases théoriques du traumatisme

### Journée 3

- Analyse des difficultés que rencontre une personne d'origine étrangère et/ou analphabète dans son quotidien, vers et dans l'habitat
- Mise en pratique de la méthodologie interculturelle dans l'accompagnement en matière d'habitat
- Travail sur sa posture professionnelle en fonction des besoins et vulnérabilités de la personne d'origine étrangère
- Réseau des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes d'origine étrangère

## FORMATRICES

**Coralie Hublau**, juriste et coordinatrice de la permanence socio-juridique du CIRÉ

**Virginie Kolela**, psychologue clinicienne spécialisée en clinique transculturelle, de l'exil et du traumatisme

**Christel Vanderavero**, coordinatrice Interculturalité Formation Autonomie et Socio-juridique (IFAS) au sein de Caritas International à Liège

## LIEU

La Salle Saint-Vincent de Paul  
Avenue du Transvaal 96  
5000 NAMUR

# L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL D'HABITATS COLLECTIFS

20 participant-e-s maximum

## QUESTIONS ABORDÉES

- Quels sont les enjeux de l'accompagnement social de collectifs ?
- Une charte de vie commune et un règlement d'ordre intérieur : quels objectifs ? comment les créer ?
- Comment mettre en place des réunions participatives au sein d'un collectif ?
- Comment créer un collectif ? Dans quel habitat, avec qui et pour quels projets communs ?
- Quelles sont les conséquences de la vie en habitat collectif sur les revenus des habitant-e-s (taux isolé/cohabitant) ?
- Comment créer et conserver le lien au cours du cycle de vie d'un collectif ?
- Comment gérer les tensions et conflits du collectif que j'accompagne ?
- Quelles sont les étapes de création d'un habitat groupé solidaire ?
- Quelles sont les formes juridiques de l'habitat groupé solidaire ?



## OBJECTIFS POURSUIVIS

Au terme de cette formation, vous serez capable de :

- ✓ Définir et saisir les enjeux de l'accompagnement social de collectifs
- ✓ Établir avec les habitant-e-s une charte de vie commune et un règlement d'ordre intérieur
- ✓ Mobiliser adéquatement des outils de conduite de réunion au sein d'un collectif
- ✓ Analyser la faisabilité d'un projet de collectif (lieu, groupe, projets communs et partenaires, forme juridique, impact sur le taux isolé, etc.)
- ✓ Mobiliser adéquatement des outils pour accompagner la création d'un collectif
- ✓ Mobiliser adéquatement des outils de gestion de conflit au sein d'un collectif
- ✓ Appréhender les différentes étapes de création d'un habitat groupé solidaire

## DATES ET HEURES

Trois jours

Le jeudi 6 juin, le mardi 11 juin et le jeudi 13 juin 2024

La formation commence à 9h00 et se termine à 16h00.

Nous vous accueillons dès 8h45 autour d'une boisson chaude afin de commencer à l'heure.

Un temps de midi d'une heure est prévu.



*Cette formation ne peut s'organiser à distance. Si les mesures sanitaires ne nous permettent pas de l'organiser en présentiel aux dates indiquées dans ce présent catalogue, nous vous proposerons de la reporter à d'autres dates.*

## PRIX

- **360€** pour les non-membres du RAPeL
- **240€** pour les membres du RAPeL

**Le repas de midi est inclus dans le prix.** Ce repas comprend un sandwich et une boisson qui seront commandés le jour-même.

## PROGRAMME EN BREF

### Journée 1

- Définitions et enjeux de l'accompagnement social de collectifs
- Module 1 – Charte de vie commune
- Module 2 – Règlement d'Ordre Intérieur, répartition des tâches et des rôles
- Module 3 – Conduite de réunions

### Journée 2

- Module 4 - Étapes de la création d'un habitat groupé solidaire
- Module 5 - Sélection des candidat-e-s
- Module 6 – Dimensions et formes juridiques d'un habitat groupé solidaire

### Journée 3

- Module 7 - Stratégies pour créer du lien
- Module 8 – Vision systémique de l'habitat et cycle de vie d'un collectif
- Module 9 – Communication et gestion de conflits

## FORMATRICES

**Samira El Boubkari**, accompagnatrice sociale et cheffe de projets au sein de l'APL Relogeas

**Laurence Braet**, formatrice de collectifs au sein de l'ASBL Habitat et Participation

**Clara Adler**, juriste au sein de l'APL Habitat et Participation

## INTERVENANTES

**Kelly Meulewaeter et/ou Véronique Deridder**, accompagnatrices sociales au sein de l'APL Habitat et Participation

## LIEU

La Salle Saint-Vincent de Paul  
Avenue du Transvaal 96  
5000 NAMUR



# COMMENT AUGMENTER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES DANS LA GESTION DE LEUR LOGEMENT ET DE LEUR ÉNERGIE ?

## PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux professionnel·le·s qui souhaitent lutter contre la précarité énergétique et accompagner leurs publics dans la gestion durable de leur logement et de leur énergie.

15 participant·e·s maximum

## QUESTIONS ABORDÉES

- Quel travail préventif mener pour accompagner les personnes dans la gestion durable de leur logement et de leur énergie ?
- Quels outils collectifs d'animation et pratiques interactives mobiliser pour rendre actrices les personnes en situation de précarité énergétique dans leur logement et dans leur cadre de vie ?
- Comment augmenter le pouvoir d'agir et l'estime de soi des personnes en situation de précarité énergétique ?



## OBJECTIFS POURSUIVIS

Au terme de cette formation, vous serez capable de :

- ✓ Mettre en œuvre des outils d'animation collectifs et didactiques permettant à vos publics d'appréhender des sujets complexes tels que la gestion de la ventilation, la libéralisation du marché, la facture, le pouvoir isolant, etc.
- ✓ Développer vos pratiques interactives pour rendre actrices les personnes en situation de précarité énergétique dans leur logement, leur cadre de vie en matière d'énergie
- ✓ Augmenter le pouvoir d'agir et l'estime de soi de ces personnes

## DATES ET HEURES

Nous organisons cette formation de deux jours à deux reprises en 2024 :

La session 1 aura lieu le lundi 23 et le mardi 24 septembre 2024 et est exclusivement réservée aux APL membres du RAPeL. Les inscriptions à cette session 1 se font via le RAPeL (cf. Comment s'inscrire ? p.8)

La session 2 aura lieu le jeudi 10 et le vendredi 11 octobre 2024 et est ouverte à tous les travailleurs. Les inscriptions à cette session 2 se font via l'ASBL Empreintes par email à [precarite@empreintes.be](mailto:precarite@empreintes.be).

La formation commence à 9h00 et se termine à 16h45.

Nous vous accueillons dès 8h45 autour d'une boisson chaude afin de commencer à l'heure.

Un temps de midi d'une heure est prévu.



Cette formation ne peut s'organiser à distance. Si les mesures sanitaires ne nous permettent pas de l'organiser en présentiel aux dates indiquées dans ce présent catalogue, nous vous proposerons de la reporter à d'autres dates.

## PRIX

Cette formation est **gratuite**, grâce au soutien de la Région Wallonne apporté à l'ASBL Empreintes.

Cependant, le repas de midi N'EST PAS INCLUS dans le prix. Il est possible de commander des sandwichs et boissons sur place.

## PROGRAMME EN BREF

Durant ces deux journées, vous vous formerez au travers de divers ateliers extraits du projet Eco Watchers.

### Journée 1

- Présentation et modalités de la formation
- Présentation du projet Eco Watchers et de l'asbl Empreintes
- Atelier 1 : L'énergie, pour nous, c'est quoi ?
- Atelier 2 : Expérience Thermo ; le pouvoir isolant
- Atelier 3 : Éclairons-nous ! ; le choix des ampoules
- Atelier 4 : La maison URE (Utilisation Rationnelle de l'Énergie)

### Journée 2

- Atelier 5 : Humidité et ventilation
- Atelier 6 : Le marché de l'énergie (Energie à Brac)
- Atelier 7 : Facture
- Atelier 8 : Choisir son fournisseur
- Atelier 9 : Chasse aux consos

## FORMATRICES

**Stéphanie de Tiège et Elise Robaux**, chargées de projet Énergie-Précarité au sein de l'ASBL Empreintes

et/ou

**Isabelle Goyens**, coordinatrice de la cellule énergie du CPAS de Namur

## LIEU

Mundo N – salle Arquet  
Rue Nanon 98  
5000 Namur

## Accessibilité et parking

Il est très difficile de se garer dans le quartier de Mundo Namur. Nous vous recommandons vivement de venir en train.



### En train

Mundo N se trouve à 11 minutes à pied de la gare.

### En voiture

vous pouvez vous garer :



**Sur un parking-relais** : <https://www.namur.be/fr/ma-ville/mobilite/mobilite/stationnement/voiture/p-r-parcs-relais>

**En zone verte**, gratuite et sans limite de temps. Retrouvez ces zones sur Seety Map : Seety Map - Rue Nanon 98, 5000 Namur

Il est possible de se garer du côté du Déma Saint-Servais (mais PAS sur le parking prévu pour le magasin) ou le long des Carrières Asty-Moulin, rue des Fours à Chaux (environ 8 à 10 minutes de marche).



Si vous vous gariez dans le quartier de Mundo Namur, il sera nécessaire de déplacer votre voiture en dehors de la zone bleue au bout de 3h00. Des voitures « radars » passent régulièrement !

# EXPULSIONS : COMMENT LES PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES CONCERNÉES ?

20 participant-e-s maximum

## QUESTIONS ABORDÉES

- Quels sont les enjeux de la prévention et de la lutte contre les expulsions en Wallonie ?
- Qu'est-ce qu'une expulsion illégale, une expulsion judiciaire, une expulsion administrative ?
- Comment accompagner les personnes dans ces situations ?
- Comment prévenir les expulsions : défaut d'entretien, fin de bail, défaut de paiement ?
- Quel est le rôle des CPAS et comment renforcer les partenariats ?
- Où trouver de l'aide et des conseils juridiques ?



L'humain au cœur de la brique

## OBJECTIFS POURSUIVIS

Au terme de cette formation, vous serez capable de :

- ✓ Comprendre les enjeux de la prévention et de la lutte contre les expulsions en Wallonie
- ✓ Identifier les différents types d'expulsions et les responsabilités des différents acteurs : expulsion illégale, expulsion judiciaire, expulsion administrative
- ✓ Accompagner les ménages menacés d'expulsions : avant, pendant et après
- ✓ Prévenir les expulsions : facteurs d'escalade et de désescalade
- ✓ Développer et/ou renforcer des partenariats avec les CPAS, les communes, les avocat-e-s, les juges, la police, etc.

## DATES ET HEURES

Deux jours  
Les lundis 7 et 14 octobre 2024

La formation commence à 9h00 et se termine à 16h00.

Nous vous accueillons dès 8h45 autour d'une boisson chaude afin de commencer à l'heure.

Un temps de midi d'une heure est prévu.



*Cette formation ne peut s'organiser à distance. Si les mesures sanitaires ne nous permettent pas de l'organiser en présentiel aux dates indiquées dans ce présent catalogue, nous vous proposerons de la reporter à d'autres dates.*

## PRIX

- **240€** pour les non-membres du RAPeL
- **160€** pour les membres du RAPeL

**Le repas de midi est inclus dans le prix.** Ce repas comprend un sandwich et une boisson qui seront commandés le jour-même.

## PROGRAMME EN BREF

- Les enjeux de la prévention et de la lutte contre les expulsions en Wallonie
- Les différents types d'expulsions et les responsabilités des différents acteurs : expulsion illégale, expulsion judiciaire, expulsion administrative à partir d'exemples de terrain
- L'accompagnement des ménages menacés d'expulsions : avant, pendant et après ; outils pratiques, aides et conseils (juridiques)
- Les étapes de la procédure d'une expulsion judiciaire
- La prévention des expulsions : facteurs d'escalade et de désescalade
- Les partenariats pour prévenir et lutter contre les expulsions : CPAS, communes, opérateurs immobiliers à finalité sociale, etc.
- Les dispositifs militants : front anti-expulsions
- La loi anti-squat : cadre juridique et fonctionnement en bref

## FORMATEUR·TRICE·S

**Tam Blondiau-Lebeau**, juriste et responsable communication au sein du RWDH, membre du Front anti-expulsions

**Arnaud Bilande**, chargé de missions "expulsions" au sein du RWDH

## LIEU

La Salle Saint-Vincent de Paul  
Avenue du Transvaal 96  
5000 NAMUR



# RAPeL

Rassemblement des Associations de Promotion du Logement ASBL

Avenue Georges Truffaut, 20 - 4020 Liège

[info@RAPeL.be](mailto:info@RAPeL.be)



[www.RAPeL.be](http://www.RAPeL.be)

N° d'entreprise : 0846.689.937

Avec le soutien de  
la



**Wallonie**



Rassemblement des Associations  
de Promotion du Logement